

CONTRAT DE LOCATION SAISONNIERE

Entre les soussignés :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Nr de tél. : Nr de port. :

E-mail :

Compagnie aérienne : Nr du vol :

Date d'arrivée : Heure prévue d'arrivée :

Dénommé le preneur d'une part,

et :

Bungalows les Filaos

3451 Route de Sainte-Marguerite

97160 Le Moule

Dénommé le bailleur d'autre part,

Il a été convenu d'une location saisonnière pour la période du au

Pour _____ adultes et _____ enfants. (Age des enfants _____)

F1 : Nbre de semaine _____ à 300.00 € + _____ nuits supplémentaire à 50.00 € = _____

F2 : Nbre de semaine _____ à 400.00 € + _____ nuits supplémentaire à 65.00 € = _____

Supplément lit enfant : 10 % soit +.....€

Il a été convenu d'une location saisonnière pour la période du 15.09 au 30.09

Pour 2 adultes et 2 enfants. (Age des enfants 6 et 8 ans)

F1 : Nbre de semaine _____ à 300.00 € + _____ nuits supplémentaire à 50.00 € = _____

F2 : Nbre de semaine 2 à 400.00 € + 2 nuits supplémentaire à 65.00 € = 930.00

Montant total du loyer : charges comprises.

Montant de l'acompte : soit 25 % du total

Le solde de ainsi qu'un dépôt de garantie de 200.00 € devront être versés le jour de la remise des clés, soit le

Cette location prendra effet à réception du chèque d'acompte à l'ordre de : *Bungalows les Filaos*

Ci-joint les conditions générales de location (dont un exemplaire à retourner signer ainsi que le présent contrat)

Fait en deux exemplaires à le

(un exemplaire à retourner)

Le Bailleur

Le locataire

Lu et approuvé

LES FILAOS

LOCATIONS SAISONNIERES

3451, route de Sainte-Marguerite

97160-LE MOULE

Tél / Fax : 0590 85 24 40

RCS : P-A-P 450 139 662 - N° Gest. 2003 B 708

CONDITIONS GENERALES

Charges comprises : les charges d'eau, d'électricité et les redevances diverses sont incluses dans le prix

Charges non comprises : nettoyage de la location

Draps et linge mis à disposition : Le linge vous est mis à disposition pour le nombre de personnes à votre arrivée. Le 2^{ème} service est payant.

Maintien dans les lieux :

Le locataire ne peut en aucun cas excéder la durée de location initialement prévue, sauf autorisation écrite du propriétaire, après versement du complément.

Caution :

A l'arrivée du client, outre le règlement du solde, une caution d'un montant indiqué sur le contrat sera demandée par le propriétaire. La caution sera remboursée, suivant les usages établis, si aucune détérioration n'a été provoquée dans les lieux.

Utilisation des lieux :

Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage « en bon père de famille ». Il s'engage à restituer, à son départ, le bungalow aussi propre et dans l'état qu'il l'aura trouvé à son arrivée.

Nous rappelons que seul, le véhicule utilisé par le locataire devra être garé dans l'enceinte de la propriété.

Nombre de locataires :

Si le nombre d'occupants dépasse la capacité du logement ou le nombre de personnes indiqué dans le contrat et sans accord préalable, le propriétaire se réserve le droit de refuser les locataires supplémentaires ou de rompre le contrat ou encore de recevoir une majoration de loyer qu'il déterminera d'office.

Animaux :

Nous possédons des chiens de garde aussi, pour éviter tout incident regrettable, nous ne pouvons accepter dans la location touristique, des animaux susceptibles de créer des problèmes.

Inventaire & Etat des lieux : Un inventaire sera effectué par les deux parties en début et fin de location.

Paielement :

Réservation : La réservation devient effective dès réception du chèque d'acompte d'un montant de 25 % du montant total de la location.

Solde : Le solde de la location sera perçu par le propriétaire, lors de l'entrée dans les lieux.

Conditions d'annulation :

Toute demande d'annulation doit être notifiée par lettre recommandée au propriétaire :

Par le locataire : l'acompte versé reste acquis au propriétaire si le client ne se manifeste pas dans les 24 h. qui suivent la date d'arrivée prévue. Deux conséquences :

Le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son bungalow à sa guise.

L'acompte déjà versé reste acquis au propriétaire.

Par le propriétaire : le propriétaire reverse au locataire le double du montant des sommes versées (hormis les cas où cette annulation n'est pas due à la volonté délibérée de propriétaire. Exemple : en cas de catastrophe naturelle) dans ce cas le propriétaire reverse uniquement l'acompte déjà réglé, sans intérêt).

Interruption du séjour :

En cas d'interruption de séjour par le locataire, pour quelque motif que ce soit, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Assurances – Bijoux & valeurs

Il vous est fortement déconseillé d'emporter avec vous des bijoux ou objets de valeur dans la location. Nous ne possédons pas de coffre et nous ne saurions être tenus pour responsables, à quelque titre que ce soit, de leur détérioration ou de leur disparition. D'ailleurs, nous vous rappelons qu'en cas de vol commis par un tiers au préjudice du locataire dans les lieux loués, le propriétaire n'est pas responsable.

Avant votre départ nous vous conseillons de vérifier auprès de votre assureur ou directement sur votre contrat « multi garanties habitation » que vous êtes bien couverts pour les risques locatifs en villégiature, pour la durée de votre séjour.

Litiges :

En cas de litige et à défaut d'accord amiable intervenu entre les parties, attribution exclusive est faite aux tribunaux locaux.

Fait en deux exemplaires à Le

(un exemplaire à retourner)

Le bailleur

Le locataire

Lu et approuvé